

- 1- Indicateur d'écart de rémunération: incalculable,
- 2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles: 35,
- 3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 0,
- 4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi le 10 plus hautes rémunérations : 10,

Note globale de l'index : Incalculable